

Inventaire des algorithmes

Précisions sur les intitulés de colonnes de l'inventaire

Qui ?

Coll_nom, coll_siret, mission concernée, direction générale adjointe, direction permettent de savoir qui, au sein de la Ville d'Antibes, a la gestion de l'algorithme décrit.

Quoi ?

Nom de l'algorithme, finalités, contexte global, mode de contribution, partie du processus et fondement juridique permettent de comprendre en quoi consiste l'algorithme décrit.

Le **mode de contribution** distingue selon que le processus est automatisé ou s'il s'agit d'un outil d'aide à la décision. En effet, parmi les algorithmes :

- certains fonctionnent sans intervention humaine. On parle alors de **traitement automatisé** ;
- d'autres sont des outils d'**aide à la décision**: ils aident l'humain à prendre une décision.

La **partie du processus** décrit la part prise en charge par l'algorithme dans l'ensemble du processus qui mène à la prise de décision.

Comment ?

Données traitées, source des données, modalités d'entrée, opérations effectuées précisent la manière dont l'algorithme fonctionne, les données dont le processus a besoin pour fonctionner, la façon dont elles sont recueillies, prises en compte puis traitées.

Nombre de décisions et portée donnent une idée, d'une part de la quantité de décisions prises à l'aide de l'algorithme, d'autre part si ces décisions s'imposent aux usagers (externe) ou aux seuls collaborateurs/trices de la Ville d'Antibes (interne).

Autres ressources connexes permet de trouver des ressources complémentaires sur la thématique envisagée.

Enfin, la **date de mise à jour** permet de connaître le degré de fraîcheur de l'inventaire, qui a vocation à être mis à jour et complété au fur et à mesure des recueils effectués auprès des services.

Pour toute précision, nous solliciter à l'adresse algorithmes@ville-antibes.fr